



L'OEIL DU GENDARME SUR LE DÉMARCHAGE À DOMICILE



VIGILANCE Certaines personnes sont amenées de par leur profession à faire du démarchage à domicile. Si la quasi-totalité de ces gens est honnête, il existe néanmoins des individus qui en profitent pour commettre des exactions.

Les personnes seules et âgées sont les proies privilégiées des escrocs...

Dans la mesure du possible, ne jamais ouvrir sa porte à un inconnu. Si votre porte est munie d'une ouverture électrique, ne pas appuyer par réflexe sur le bouton d'ouverture de la porte. Assurez-vous que vous ouvrez à quelqu'un de confiance. Ne jamais donner le numéro de code de votre porte d'entrée. Lorsque vous pensez avoir affaire à un organisme public (EDF, Télécom, etc.), toujours demander une carte professionnelle. Si vous avez un doute, demandez-leur de repasser un jour où vous n'êtes pas seul(e). S'ils sont trop insistants, malgré votre refus, contacter la gendarmerie au 17.

Lorsque vous êtes en confiance et que vous avez laissé rentrer une personne chez vous :

Il ne faut jamais la laisser seule. Accueillez-la dans la cuisine. Si la personne prétend vouloir visiter votre domicile, faites en sorte de l'accompagner. S'ils sont plusieurs et que vous ne pouvez pas tous les surveiller, refuser catégoriquement.

Le démarchage à domicile implique :

Que vous disposez d'un délai de 7 jours pour vous rétracter, même si vous avez signé un document.

Aucune somme ne doit vous être réclamée sous quelque forme que ce soit (chèque, espèce, virement, acompte, etc.).

Il ne faut jamais accepter d'antidater un document.

Dans les jours qui suivent votre démarche, prévenez quelqu'un de votre famille de ce que vous avez fait.

Bien souvent, les produits qui vous sont proposés s'avèrent être moins chers dans le commerce.

Téléphone Gendarmerie

17

Conclusion gendarmerie : Grâce à votre action et à votre détermination, nous pouvons empêcher certains vols d'être commis.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements et nous sommes prêts à recueillir tous les renseignements que vous nous ferez parvenir, chaque cas sera pris au sérieux et étudié. N'hésitez pas à vous impliquer personnellement, vous ferez alors preuve de civisme.

RAPPEL :

Actuellement, une recrudescence de vols à lieu à domicile. Ces vols portent principalement sur des bijoux en or et de l'argent. Il vous appartient de ne plus laisser vos bijoux et votre argent dans vos armoires et tables de nuit. Nous vous laissons imaginer des cachettes dans votre maison qui ralentiront considérablement l'action des voleurs. À ce titre, pensez à vous créer un dossier photographique de vos objets de valeur et relevez tous les numéros de vos appareils électroniques et multimédias. Comme il a été déjà dit, le voleur, quant à lui, opère principalement quand la situation est simple et que le vol peut être commis rapidement.